



PUBLIC
DIVULGATION SIMULTANÉE

DOCUMENT DU MÉCANISME INDÉPENDANT DE
CONSULTATION ET D'INVESTIGATION

HAÏTI

MICI-BID-HA-2017-0114

TROISIÈME RAPPORT SUR LE SUIVI DES ACCORDS DE LA PHASE DE CONSULTATION

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE PRODUCTIVE

**(HA-L1055, HA-L1076, HA-L1081, HA-L1091, HA-L1143)
(2552/GR-HA, 2779/GR-HA, 3132/GR-HA, 3384/GR-HA, 5390/GR-HA)**

Ce document a été préparé par Marcos Favero, chargé de dossier sous la supervision de Gastón Aín, Coordinateur de la Phase de Consultation, sous la supervision d'Andrea Repetto Vargas, Directeur du MICI.

Conformément à la Politique d'accès à l'information, ce document est mis à la disposition du public en même temps qu'il est distribué au Conseil d'Administration pour votre information.

INDEX

RAPPORT DE SYNTHÈSE

I. CONTEXTE HISTORIQUE DU DOSSIER1	1
II. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE DU MICI POUR LE SUIVI DES 3ACCORDS.....	3
III. ACTIONS MENÉES AU COURS DE LA PÉRIODE DE SUIVI ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED. SIGNALÉE	3
IV. CONCLUSIONS ET 10PROCHAINES ÉTAPES.....	10

LIENS ÉLECTRONIQUES

1. Demande Initiale
<http://www.iadb.org/document.cfm?id=40856184>
2. Dossier MICI-IDB-HA-2017-0114
<https://www.iadb.org/es/mici/detalle-de-la-solicitud?ID=MICI-BID-HA-2017-0114&nid=21822>
3. Rapport de la Phase de Consultation
de consultation <http://www.iadb.org/document.cfm?id=EZSHARE-124330786-1142>
4. Premier Rapport de Suivi sur les Accords de la Phase de Consultation (2019)
<https://www.iadb.org/document.cfm?id=EZSHARE-124330786-1308>
5. Deuxième Rapport de Suivi sur les Accords de Phase de Consultation (2020)
<https://www.iadb.org/document.cfm?id=EZSHARE-124330786-2505>
6. Proposition de Financement non remboursable pour le Programme d'Infrastructure (HA-L1055)
<https://www.iadb.org/Document.cfm?id=EZSHARE-422213973-24>
7. Proposition de financement non remboursable pour le Programme d'Infrastructure Productive (HA-L1076)
<https://www.iadb.org/Document.cfm?id=EZSHARE-1264222835-30>
8. Proposition de Financement Non Remboursable pour le Programme d'Infrastructure Productive II (HA-L1081)
<http://www.iadb.org/Document.cfm?id=38279164>
9. Proposition de Financement Non Remboursable pour le Programme d'Infrastructure Productive III (HA-L1091)
<http://www.iadb.org/Document.cfm?id=39273513>
10. Plan d'Action pour le Rétablissement des Moyens d'Existence
<https://www.iadb.org/Document.cfm?id=EZSHARE-422213973-89>
(uniquement disponible en français)
11. Étude d'Impact Social en Haïti - Programme d'Infrastructures Productives I-IV (HA-L1076, HA-L1081, HA-L1091, HA-1101)
<http://www.iadb.org/Document.cfm?id=37091614>
(uniquement disponible en anglais)
12. Étude d'Impact Cumulatif sur l'Environnement - Programme d'infrastructures productives I-IV (HA-L1076, HA-L1081, HA-L1091, HA-1101)
<http://www.iadb.org/Document.cfm?id=39970805>
(uniquement disponible en français)
13. Note d'orientation pour une gestion de cas à distance accessible et sécurisée
<https://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=EZSHARE-525549286-344>
14. Lignes directrices pour faire face au risque de représailles dans le traitement des demandes
<https://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=EZSHARE-525549286-336>

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Administration	Directeur ou directeurs du groupe de la BID responsables de l'opération respective financée par celui-ci ou par la ou les personnes à qui ils délèguent
AREDE	Action pour la Reforestation et la Défense de l'Environnement
Banque ou BID	Banque Interaméricaine de Développement
DGI	Direction Générale des Impôts
Répertoire	Le Conseil d'Administration de la BID
ESS	Equipe de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité ou Équipe Environnement, Santé et Sécurité du PIC
PC	Phase de Consultation du MICI
Gouvernement ou GdH	Gouvernement d'Haïti
<i>Kolektif</i> ou Requéranrs	<i>Kolektif Peyizan Viktim Tè Chabé</i>
<i>Komite</i> ou Comité	Groupe de 10 requérants ayant représenté le <i>Kolektif</i> tout au long du processus MICI
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances d'Haïti
MICI ou Mécanisme	Mécanisme Indépendant de Consultation et d'Enquête
OSC	Organisations de la Société Civile
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PAR	Plan d'action pour la Compensation et le Rétablissement des Moyens de Subsistance
PIC ou Parc	Parc Industriel de Caracol
PITAG ou Programme	« Programme d'innovation technologique agricole et d'agroforesterie ». Programme financé par la BID mettant en œuvre l'option « Matériel spécialisé et intrants agricoles »
UTE, Agence d'Exécution ou AE	Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Economie et des Finances

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Le Programme d'Infrastructures Productives vise à renforcer le développement du secteur privé dans le Nord d'Haïti par la construction et la mise en service du Parc Industriel de Caracol (PIC). Le PIC couvre une superficie d'environ 246 hectares et est situé dans la commune de Caracol près de Trou du Nord, Terrier Rouge et Limonade dans le Département du Nord-Est d'Haïti.

La Banque Interaméricaine de Développement soutient le Projet par le biais de quatre opérations de financement non remboursables (HA-L1055, HA-L1076, HA-L1081 et HA-L1091) et de différentes coopérations techniques. ¹Le 3 novembre 2021, le Conseil d'Administration de la BID a approuvé l'opération [HA-L1143](#) « Programme d'Infrastructures Productives V » à l'appui du PIC. Le Programme d'infrastructure (HA-L1055), la première opération non remboursable, a été approuvé le 25 juillet 2011 par le Conseil d'Administration. L'opération a financé : (i) l'infrastructure initiale du Parc, y compris la clôture de périmètre, la station d'épuration, l'usine temporaire de traitement de l'eau et les installations de gestion des ordures, (ii) quatre bâtiments industriels, (iii) un bâtiment administratif, (iv) des études sociales et environnementales, ainsi que des mesures d'atténuation, et (v) le plan de Compensation et de Restauration des Moyens de Subsistance pour les Personnes Affectées par le Projet (PAP). Une partie du financement de cette dernière composante fait également partie de l'opération HA-L1076.

Le 12 janvier 2017, MICI a reçu une requête du *Kolektif Peyizan Viktim Tè Chabé*, qui sont soutenus par trois organisations de la société civile : *Accountability Counsel*, *Action Aid Haïiti* et *AREDE*. Le *Kolektif* est composé d'environ 422 familles qui ont cultivé la terre dans la région où le PIC a été construit. Bien qu'ils aient bénéficié d'une indemnisation ultérieure - composée de paiements transitoires et d'un paiement final, les requérants soulignent que cette mesure ne leur a pas permis de rétablir leurs moyens de subsistance. De même, ils soulignent qu'ils n'étaient pas au courant des impacts environnementaux que le Programme pourrait générer, en particulier ceux liés à la pollution de la rivière Trou-du-Nord et de l'air dans les zones du site du projet, ainsi qu'en ce qui concerne la gestion des déchets solides.

La requête a été déclarée admissible le 23 mars 2017. Le 14 juin de la même année, le processus de la phase de consultation du MICI a commencé, qui s'est terminé par un accord confidentielle signée le 8 décembre 2018. L'accord comprend des mesures correctives pour le rétablissement des moyens de subsistance des PAP. D'une part, un membre du ménage affecté aurait la possibilité d'accéder à un emploi dans le PIC précédé d'une formation technique. D'autre part, un autre membre du ménage affecté pourrait choisir l'une des options supplémentaires suivantes : accès à la terre et soutien technique (« Accès à la terre »); matériel spécialisé et intrants agricoles (« équipement spécialisé »); programme d'obtention du diplôme pour les plus vulnérables axé sur le développement des petites entreprises et l'accès au microcrédit (« Programme d'obtention du diplôme ») et bourse d'un an pour la formation professionnelle (« Formation Professionnelle »). De plus, l'entente comprend des dispositions relatives à l'accès à l'information sur les aspects sociaux et environnementaux du Programme.

¹ En 2015, le Conseil d'administration de la BID avait approuvé l'opération HA-L1101 à l'appui du parc industriel de Caracol. Toutefois ceci a été annulé en 2019.

En ce qui concerne la structure de suivi des engagements pris, les parties sont convenues de créer un comité de suivi composé de trois représentants des Requérants, d'un représentant de la direction de la BID et d'un représentant de l'Unité Technique d'Exécution (UTE). En outre, les Parties ont demandé que le MICI fasse un suivi. Le MICI facilite les sessions du Comité de suivi par l'intermédiaire de Julián Portilla de la Liste des experts en facilitation du Mécanisme et qui a accompagné le processus depuis sa création.

Le présent rapport rend compte de la troisième année de la phase de suivi couvrant la période allant de janvier 2021 à mars 2022. Au cours de celle-ci, deux réunions du comité de suivi ont eu lieu, facilitées par le MICI. En raison des restrictions de voyage pour faire face à la pandémie de COVID-19, des séances ont été tenues par visioconférence assurant la participation des requérants par téléphone. Le Mécanisme s'est efforcé, dans la mesure du possible, de relever les défis technologiques et de communication dans le but d'assurer la participation effective de toutes les Parties. Ainsi, il a obtenu les services d'interprétation Français-Créole-Français et a donné suite aux dispositions de la « Note d'orientation pour une gestion de cas à distance accessible et sécurisée ». En outre, le MICI a maintenu des contacts permanents avec les Parties par le biais de réunions bilatérales afin de connaître et d'évaluer conjointement les progrès réalisés dans le respect des engagements.

Au cours de la troisième année de suivi, le MICI a enregistré des progrès considérables dans toutes les composantes. En particulier, des résultats tangibles ont été obtenus en ce qui concerne les options « Accès à l'emploi », « Accès à la terre », « Programme d'obtention du diplôme » et « Formation professionnelle ». Le MICI a constaté qu'en 2021, 25 PAP ont eu accès à l'emploi, 11 à des parcelles de terrain, 172 au programme d'obtention de diplôme et 2 à la formation professionnelle.

Cependant, le MICI a observé peu de progrès dans la composante « Équipement spécialisé » au cours de la période analysée, où 13 puits présentant des problèmes ont été réparés, mais aucune livraison de motopompes n'a été effectuée ni de puits ont été forés. En ce qui concerne le volet « Accès à la terre », bien que le MICI ait noté des progrès en termes de résultats, des difficultés persistent pour obtenir des informations détaillées sur les étapes nécessaires pour finaliser le transfert des titres, et il n'y a toujours pas eu d'accès des PAP à des terres privées. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'UTE a eu une conversation avec MICI qu'elle livrera trois parcelles de terrain privées au mois de mai.

Les pourcentages de mise en œuvre de l'entente accumulés à ce jour seraient de 19 % dans la composante « Accès à l'emploi », de 11 % dans la composante « Accès à la terre », de 70 % dans la composante « Équipes spécialisées », de 91 % dans la composante « Programme d'obtention du diplôme » et de 66 % dans la composante « Formation Professionnelle ».

Tout au long de l'année 2021, différents défis structurels ont été présentés et ont eu des conséquences sur le respect de l'accord. Les restrictions imposées face à la situation pandémique ont affecté à la fois les activités de mise en œuvre et de suivi en limitant les déplacements nationaux et internationaux. En outre, la troisième année de suivi a été affectée par un contexte sociopolitique complexe et des conditions de sécurité fragiles qui ont limité la mobilité en Haïti. L'aggravation du contexte politique avec l'assassinat du président Jovenel Moïse en juillet 2021, les dommages causés aux infrastructures du pays par le séisme de

magnitude 7,2 suivi de la tempête tropicale *Grace* en août de la même année, et la crise du carburant au dernier trimestre de 2021, ont entravé les progrès des procédures et des processus, ainsi que la communication avec les requérants. En particulier, la situation en matière de sécurité et la crise du carburant ont directement affecté les délais de mise en œuvre du volet « Accès à la terre et appui technique », entravant le processus d'arpentage.

Le Mécanisme souligne les efforts et la flexibilité des requérants et des fonctionnaires de l'UTE et de la BID, qui ont joué un rôle central pour assurer les progrès réalisés dans certaines des composantes de l'accord. Toutefois, le MICI souligne l'importance de garantir l'accès à des informations opportunes, précises et détaillées, tant sur les procédures nécessaires pour atteindre les objectifs de chaque composante de l'accord que sur le suivi des PAP et de leurs options dans le cadre de la restitution de leurs moyens de subsistance. En outre, le MICI estime qu'il est essentiel de renforcer les mécanismes de communication au sein du groupe de requérants et leur compréhension du contenu de l'accord et des caractéristiques spécifiques de chaque option.

En 2022, le MICI poursuivra ses activités de suivi par l'organisation et l'animation de sessions virtuelles du Comité de suivi. Si les conditions concernant la pandémie et la sécurité du pays le permettent, le MICI effectuera au moins une mission à Caracol et Limonade au cours du deuxième semestre afin de faciliter les réunions en face à face du Comité et d'évaluer les progrès en matière de conformité. Le Mécanisme fournira un appui opportun aux Parties, au besoin, et continuera d'évaluer les conditions qui pourraient créer des obstacles dans le processus. En mars 2023, le quatrième rapport annuel de suivi sera publié, rendant compte des différentes actions menées et des progrès réalisés. Conformément au paragraphe 35 de la Politique du MICI, la période de suivi des accords conclus ne doit pas dépasser 5 ans à compter de la signature de l'accord.

I. CONTEXTE HISTORIQUE DU DOSSIER

- 1.1 Le « Programme d'Infrastructures Productives » vise à renforcer le développement du secteur privé dans le Nord d'Haïti à travers la construction et la mise en service du parc industriel de Caracol. Le PIC couvre une superficie d'environ 246 hectares et est situé dans la commune de Caracol près de Trou du Nord, Terrier Rouge et Limonade dans le Département du Nord-Est d'Haïti.
- 1.2 La BID finance le Programme par le biais de cinq opérations de financement non remboursables (HA-L1055, HA-L1076, HA-L1081, HA-L1091 et HA-L1143) et de diverses opérations de coopération technique. La dernière opération,² [HA-L1143](#) « Programme d'Infrastructures Productives V », à l'appui du PIC, a été approuvée par le Conseil d'administration le 3 novembre 2021.
- 1.3 Le Programme Infrastructure (HA-L1055), la première opération d'investissement non remboursable à l'appui du PIC, a été approuvé le 25 juillet 2011 par le Conseil d'Administration. L'opération a financé : (i) l'infrastructure initiale du Parc, y compris la clôture de périmètre, la station d'épuration, l'usine temporaire de traitement de l'eau et les installations de gestion des ordures, (ii) quatre bâtiments industriels, (iii) un bâtiment administratif, (iv) des études sociales et environnementales, ainsi que des mesures d'atténuation, et (v) le plan d'indemnisation et de restauration des moyens de subsistance des personnes affectées par le projet. Une partie du financement de cette dernière composante fait également partie de l'opération HA-L1076.
- 1.4 Le 12 janvier 2017, le MICI a reçu une requête du *kolektif Peyizan Viktim Tè Chabé*, qui a le soutien de trois organisations de la société civile : *Accountability Counsel*, *Action Aid Haiti* et AREDE. Le Kolektif est composé d'environ 422 familles qui cultivaient la terre dans la zone où le PIC a été construit. Les requérants ont allégué que l'installation inopinée de la clôture délimitant le terrain sur lequel le PIC a été construit les a empêchés d'accéder aux parcelles de terrain qui constituaient leur gagne-pain. Bien qu'ils aient reçu une indemnisation ultérieure - consistant en des paiements transitoires et un paiement final - les requérants ont indiqué que cette mesure ne leur permettait pas de rétablir leurs moyens de subsistance. De même, ils ont souligné qu'ils n'étaient pas au courant des impacts environnementaux que le Programme pourrait générer, en particulier ceux liés à la pollution de la rivière Trou-du-Nord et de l'air dans les zones du site du projet, ainsi qu'à la gestion des déchets solides.
- 1.5 La requête a été déclarée recevable le 23 mars 2017. Le 14 juin 2017, à la suite d'une évaluation de la faisabilité de la réalisation d'un processus de dialogue, le processus de la phase de consultation du MICI a commencé. Selon la politique MICI-BID, un processus de la Phase de Consultation (PC) a une durée maximale de 12 mois. Dans ce cas, le Conseil d'Administration de la BID a approuvé une prolongation de six mois du délai susmentionné, qui a pris fin le 14 décembre 2018.

² En 2015, le Conseil d'administration de la BID avait approuvé l'opération HA-L1101 à l'appui du parc industriel de Caracol. Cependant, il a été annulé en 2019.

- 1.6 Au cours du processus de la Phase de Consultation, le MICI a convoqué et facilité six cycles de dialogue structuré, faisant le suivi des sujets prédéfinis par les Parties à l'ordre du jour et en utilisant une méthodologie convenue au début de l'ordre du jour. À la suite des six cycles, les parties sont parvenues à 19 accords partiels d'exécution immédiate et ont signé l'accord final le 8 décembre 2018. Cet accord comprend des mesures correctives pour le rétablissement des moyens de subsistance des personnes affectées par le projet (PAP). D'une part, un membre du ménage affecté aurait la priorité d'accéder à l'emploi dans le CIP précédé d'une formation technique. D'autre part, un autre membre du ménage affecté pourrait choisir l'une des options suivantes : accès à la terre et au appui technique (« Accès à la terre ») pour un maximum de 100 PAP ; équipement spécialisé et fournitures agricoles (« Équipement spécialisé »); programme de remise des diplômes pour les plus vulnérables axé sur le développement des petites entreprises et l'accès au microcrédit (« Programme d'obtention du diplôme »), et la formation professionnelle. De plus, l'entente comprend des dispositions relatives à l'accès à l'information sur les aspects sociaux et environnementaux du Programme. Le 5 octobre 2021, les Parties ont signé un amendement à l'accord permettant aux PAP d'accéder aux terres publiques dans le cadre de l'option « Accès aux terres » des mesures correctives supplémentaires.
- 1.7 En ce qui concerne la structure de suivi des engagements pris, les Parties ont convenu de créer un Comité de suivi composé de trois représentants des requérants, un représentant de la direction de la BID et un représentant de l'UTE. En outre, les Parties ont demandé la participation du MICI au cours du suivi. Le MICI facilite les sessions du Comité de suivi par l'intermédiaire de Julián Portilla de la Liste des experts en facilitation du Mécanisme et qui remplit ce rôle depuis l'évaluation initiale des conditions.
- 1.8 Conformément au paragraphe 34 de la politique MICI-BID, les parties ont convenu que les termes de l'accord conclu, le plan et le calendrier de suivi seraient confidentiels. Le plan de suivi et le chronogramme soumis par MICI au Conseil d'administration de la BID a été approuvé dans le cadre d'une procédure de non-objection le 2 février 2019.
- 1.9 En janvier 2020, le MICI a publié le premier rapport de suivi des accords correspondant à la période allant de janvier à décembre 2019. Au cours de cette période, le Mécanisme a constaté que l'UTE et l'Administration avaient achevé le processus des paiements d'indemnisation et respecté la date limite pour la distribution des kits scolaires. Toutefois, le MICI a fait des progrès limités en ce qui concerne les volets « Accès à l'emploi » et les options de soutien supplémentaires (accès à la terre, matériel agricole spécialisé, programme de graduation pour la création de petites entreprises et la formation professionnelle). En ce qui concerne l'emploi dans le PIC, à la fin de 2019, seulement 12% des personnes inscrites avaient été embauchées. Quant aux options supplémentaires, en décembre 2019, la mise en œuvre officielle de l'une d'entre elles n'avait pas commencé. Le MICI a rencontré des difficultés de la part des requérants à respecter les conditions fixées dans l'accord pour la sélection des options supplémentaires, ainsi que des démarches administratives au sein de la BID et de l'UTE qui ont pris plus de temps que prévu initialement.

- 1.10 En février 2021, le MICI a publié le deuxième rapport de suivi des accords pour la période allant de janvier à décembre 2020. Au cours de cette période, le Mécanisme a noté que dans la composante « Accès à l'emploi », 12 % des PAP enregistrés avaient eu accès à un emploi dans le PIC depuis la signature de l'accord. Cependant, 15 PAP n'ont pas continué à travailler dans le Parc. L'UTE et la BID se sont efforcées d'utiliser le Centre de formation PIC pour former des PAP, contribuant ainsi à faciliter l'accès à l'emploi de 69 candidats. De même, le MICI a enregistré une avance de 70% dans la mise en œuvre des « équipes spécialisées » et le début de la mise en œuvre du « programme de graduation ». En ce qui concerne la composante « Accès à la terre », le MICI n'a pas observé de progrès en termes de résultats et a eu du mal à obtenir des informations détaillées sur les étapes requises pour finaliser les transferts de titres. Le Mécanisme a constaté que le retard dans la mise en œuvre des engagements inclus dans l'accord était dû à des retards causés par les processus administratifs au sein de l'Administration de la BID, des retards dans les procédures et les processus en charge de l'Unité d'exécution technique et des problèmes de communication et de mobilisation au sein du groupe de requérants.
- 1.11 Le contexte du dossier MICI-BID-HA-2017-0114 et la documentation publique préparée dans le cadre du processus peuvent être consultés dans le [dossier](#) du registre public du MICI.³

II. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE MICI POUR LE SUIVI DES ACCORDS

- 2.1 Le paragraphe 35 de la Politique du MICI (MI-47-6) établit que, dans le cas où les Parties sont parvenues à un accord dans le cadre du Processus de la Phase de Consultation, le Mécanisme préparera conjointement avec elles un plan et un calendrier de suivi de l'accord conclu, dans les cas où il est pertinent. La durée dudit plan ne pourra excéder 5 ans.
- 2.2 Conformément au paragraphe 35 de la Politique du MICI, le Mécanisme doit soumettre au Conseil d'Administration, sur une base annuelle, un rapport de suivi à titre d'information.

III. ACTIONS MENEES AU COURS DE LA PERIODE DE SUIVI SIGNALÉE

- 3.1 Les contacts en face à face et les missions sur les sites du projet sont essentiels pour le développement des activités de la phase de consultation à toutes ses étapes. Cependant, compte tenu de la situation pandémique engendrée par le virus COVID-19 et des restrictions imposées pour son atténuation, des mesures d'adaptation ont été mises en place pour limiter autant que possible les effets sur les travaux de suivi au cours de la troisième année de suivi (janvier 2021 à mars 2022). Les activités, qui ont suivi les lignes directrices établies dans la « Note d'orientation pour la gestion de cas à distance accessible et sécurisée », sont décrites ci-dessous :

³ Se vous pouvez accéder aux documents publics de l'affaire à partir de la section des liens électroniques.

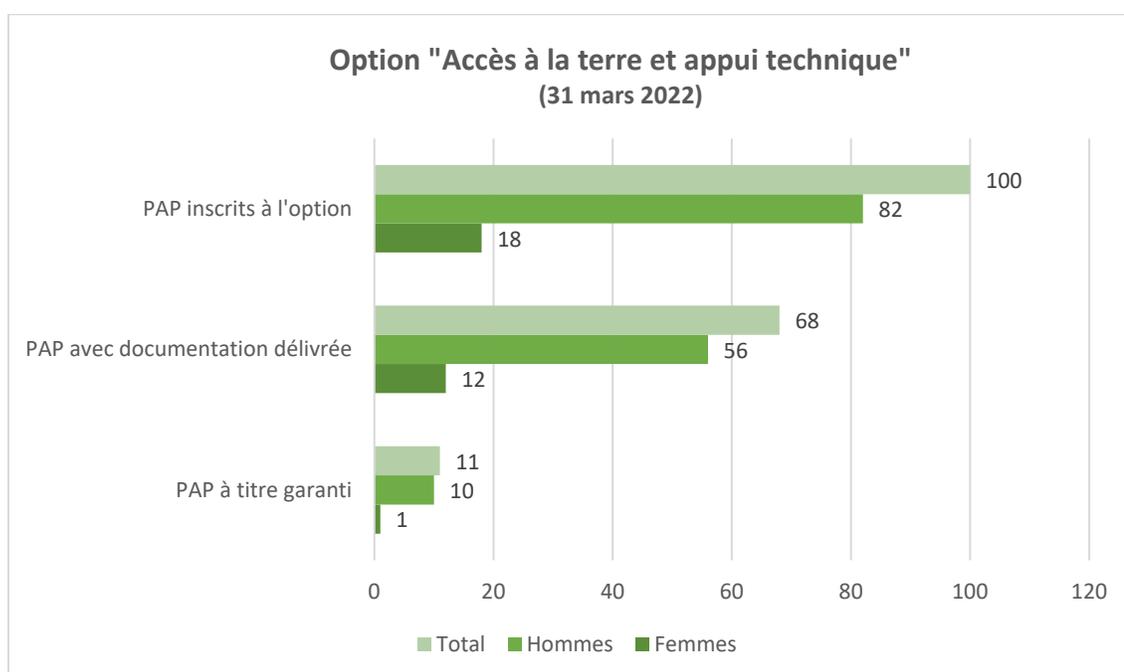
- 3.2 **Missions de suivi.** Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Mécanisme n'a effectué aucune mission de suivi sur le terrain en réponse aux mesures visant à endiguer la pandémie de COVID-19. Ces mesures concernaient, entre autres, la restriction des déplacements, ainsi que la tenue de réunions en face à face. Par conséquent, le Mécanisme a maintenu toutes ses communications par téléphone ou par des moyens virtuels.
- 3.3 **Réunions bilatérales et des comités de suivi.** Le Mécanisme a facilité, virtuellement, douze réunions bilatérales avec les Parties et deux sessions du Comité de suivi, assurant la participation virtuelle de la Direction de la BID, de l'UTE, des représentants des Requérants et de leurs conseillers. Ils ont participé par téléphone, car la plupart n'ont pas accès à des ordinateurs ou à une connexion Internet stable. MICI a également assuré l'interprétation Français-Créole-Français. Toutes les sessions du Comité de suivi ont été précédées de séances préparatoires avec chaque Partie, avec la participation du facilitateur, du Coordonnateur de la phase de consultation, de l'agent chargé de dossier et de l'Assistant de la Phase de Consultation.
- 3.4 Compte tenu des besoins du dossier, la téléconférence nécessitait l'utilisation simultanée de deux plateformes numériques : i) Zoom en tant que plate-forme principale pour la téléconférence et la fourniture de services d'interprétation simultanée et consécutive au service des langues préférées des Parties, et ii) Cisco Jabber pour connecter les appels Zoom avec les requérants, qui ont été composés directement à leurs téléphones cellulaires.
- 3.5 **Contacts périodiques du MICI avec les Parties et les acteurs concernés.** Au cours de la période observée, MICI a maintenu un contact hebdomadaire avec chaque partie par le biais d'appels téléphoniques, de messages WhatsApp et de courriels. Il a également facilité différentes réunions à la demande des Parties, le cas échéant. Dans le cadre de ces échanges, le MICI a profité de l'occasion pour connaître les perspectives de chaque Partie concernant les progrès du respect des accords, identifier les défis à relever pour mettre en œuvre les activités convenues et proposer des actions potentielles pour y remédier.
- 3.6 En outre, le MICI était en contact permanent avec le représentant d'Haïti au Conseil exécutif et les administrateurs qui ont exprimé leur intérêt, ainsi qu'avec la Représentation de la BID en Haïti et l'équipe du projet dans le but de les informer en permanence de l'état d'avancement du dossier.
- 3.7 **Suivi des médias et des événements pertinents.** Au cours de la période observée, le MICI a effectué un suivi périodique des médias, des réseaux sociaux, des portails électroniques et des événements afin d'identifier les informations pertinentes du contexte qui pourraient entraîner des conséquences dans le suivi des activités convenues.

- 3.8 **État de conformité.** En mars 2022, les éléments suivants ont été observés :
- 3.9 Paiement des différences constatées dans les montants de compensation. Au cours du dernier trimestre de 2019, l'Unité Technique d'Exécution a annoncé l'achèvement de l'examen des paiements de compensation effectués en vertu du PAR, ce qui a entraîné des paiements supplémentaires pour 34 cas. Toutefois, le 10 juin 2020, le comité de suivi a approuvé un deuxième réexamen de cinq cas dans lesquels il n'y a pas eu de paiement supplémentaire, en raison d'un manque de clarté dans les calculs et dans les raisons invoquées pour exclure l'ajustement des paiements. Selon la communication officielle de la direction de la BID, sur les cinq affaires pendantes, trois sont allées retirer le chèque du PIC. Les 2 autres étaient de très petites quantités, et les deux personnes ne sont pas venues retirer les chèques.
- 3.10 Accès à l'emploi dans le PIC précédé d'une formation technique (Accès à l'emploi). Comme l'a indiqué la direction de la BID, 45 des PAP enregistrés ont accédé à un emploi en 2019 et 2020. Toutefois, la Banque a signalé en décembre 2020 qu'environ 15 PAP n'avaient pas continué à travailler au PIC.⁴ Dans le but de faire avancer ce volet de l'accord et de faciliter l'accès à l'emploi des PAP, l'UTE et la BID ont dispensé une formation en couture d'une durée d'environ 8 semaines. La formation du premier groupe de cette composante s'est achevée le 18 décembre 2020 avec la participation de 69 PAP, dont 25 ont commencé à travailler au PIC. La formation du deuxième groupe, réalisée du 18 janvier au 5 mars 2021, a formé 34 PAP, et au moment de la rédaction de ce rapport, aucune de ces personnes n'avait commencé à travailler au PIC.
- 3.11 En 2021, 25 PAP ont accédé à un emploi dans le PIC, ce qui représente 7 % des PAP enregistré dans cette composante. Cela se traduit par un total de 19 % des 375 PAP qui ont eu accès à l'emploi dans le PIC depuis la signature de l'Accord. Ces bénéficiaires employés dans le Parc sont le résultat direct de la formation au Centre de Formation du PIC, et des efforts de l'UTE qui a été en contact direct avec les entreprises présentes dans le Parc pour souligner la nécessité de mettre en œuvre le volet « Accès à l'emploi » de l'accord.
- 3.12 Selon les conseillers des requérants, 17 PAP ont suivi la formation en couture, mais qui n'ont pas été contactées pour des entretiens d'embauche au Parc.
- 3.13 Mesures correctives supplémentaires pour le rétablissement des moyens de subsistance. Le processus permettant aux PAP de choisir l'option de préférence a débuté en mars 2019 avec six séances d'information et de sélection organisées par la Direction de l'UTE et de l'Administration de la BID. Pour le processus de sélection de l'option « Accès à la terre », l'UTE, avec le soutien de la BID, a organisé plusieurs sessions supplémentaires entre avril et juillet 2019, et le processus a été finalisé en octobre 2019. Au cours de la troisième année de suivi, qui couvre la période allant de janvier 2021 à mars 2022, le MICI a enregistré l'état de mise en œuvre suivant :

⁴ Ces informations ont été transmises à MICI le 23 décembre 2020. Les raisons de la cessation des activités ne sont pas connues.

3.14 *Accès à la terre et soutien technique (Accès à la terre)* : Selon le rapport officiel de l'UTE daté du 25 mars 2022, 68 PAP ont identifié une parcelle de terrain et entamé le processus d'évaluation des documents de l'UTE. Parmi celles-ci, 18 parcelles de terrain ont déjà été mesurées par un arpenteur et 33 sont encore en cours d'analyse à la DGI. Cependant, six PAP ont soumis des documents non conformes et 32 n'ont pas encore identifié de parcelle de terrain. Le 17 novembre 2021, 11 PAP ont eu accès à des terres publiques en obtenant et en enregistrant des droits de bail et d'utilisation des terres de l'État Haïtien. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'UTE a informé le MICI que la documentation de trois PAP qui ont identifié une parcelle de terrain privé à acquérir avait été approuvée par la Direction générale des impôts (DGI) et que le terrain était prêt pour le transfert de titres et leur enregistrement à la DGI en mai.

Graphique 1. État de conformité à l'option « Accès à la terre et au soutien technique » au 31 mars 2022

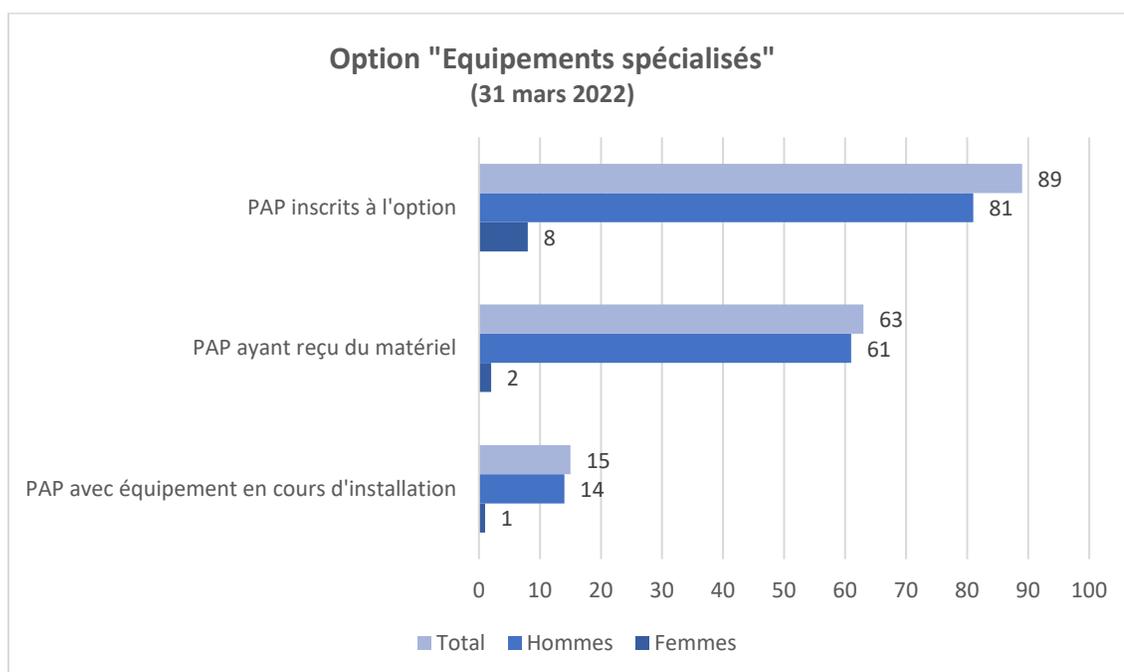


3.15 Compte tenu de la difficulté de trouver des parcelles de terre privées dans le nord d'Haïti, le MICI, en collaboration avec les Parties, a identifié la nécessité de permettre l'accès à la terre également par l'obtention et l'enregistrement des droits de bail et de droits d'utilisation des terres de l'État haïtien, sur la figure du « *fermier de l'État* ». De même, le MICI et les Parties ont travaillé à la création d'un amendement qui incorporerait cette option, et le 3 octobre 2021, les Parties ont signé ledit document.

3.16 *Équipement spécialisé et intrants agricoles (équipement spécialisé)* : En août 2020, les équipements ont été distribués à 63 PAP (il y a 89 PAP enregistrés dans cette option), et leur installation a commencé. 63 PAP ont choisi l'option des motopompes d'irrigation et de forage de puits. En mars 2022, l'équipe PITAG avait achevé les installations nécessaires pour les 63 PAP que les équipes avaient reçu en 2020.

- 3.17 Au moment de la réception de l'équipement, les requérantes ont constaté que 40 tubes pour l'installation des motopompes n'avaient pas la qualité adéquate. Les requérants et l'équipe de programme mettant en œuvre cette option ont convenu de remplacer les 40 tubes par des tubes de meilleure qualité. La direction de la BID indique que les 63 PAP ont reçu les tubes avec une qualité adéquate.
- 3.18 Les requérants ont noté que 13 des puits forés présentaient des problèmes pour obtenir de l'eau parce qu'ils n'étaient pas assez profonds. Début février 2022, la Banque a accordé sa non-objection afin que l'équipe qui met en œuvre le programme puisse effectuer un nouveau forage dans ces 13 puits, et selon l'UTE les 13 cas ont déjà été résolus.
- 3.19 La BID a informé le MICI que le 29 janvier 2022, l'équipe du PITAG, en collaboration avec les responsables locaux de la mise en œuvre de ce programme, a tenu une réunion avec 15 PAP et deux représentants du *Kolektif* pour convenir de l'installation de motopompes d'irrigation et du forage de puits sur leurs propriétés, et au moment de la rédaction du présent rapport, l'UTE indique que l'accès à des équipements spécialisés pour ces 15 PAP est en voie d'être mis en place.
- 3.20 Selon les informations communiquées par l'Administration le 24 février 2022, 11 PAP n'ont pas pu être localisés. Le *Kolektif* s'est efforcé de trouver les PAP qui n'ont pas encore été contactés par l'équipe du PITAG, et a rencontré le 8 mars l'UTE, présentant le cas des 11 PAP. Selon une communication officielle de la Banque et de l'UTE, ces 11 cas seront intégrés au programme.

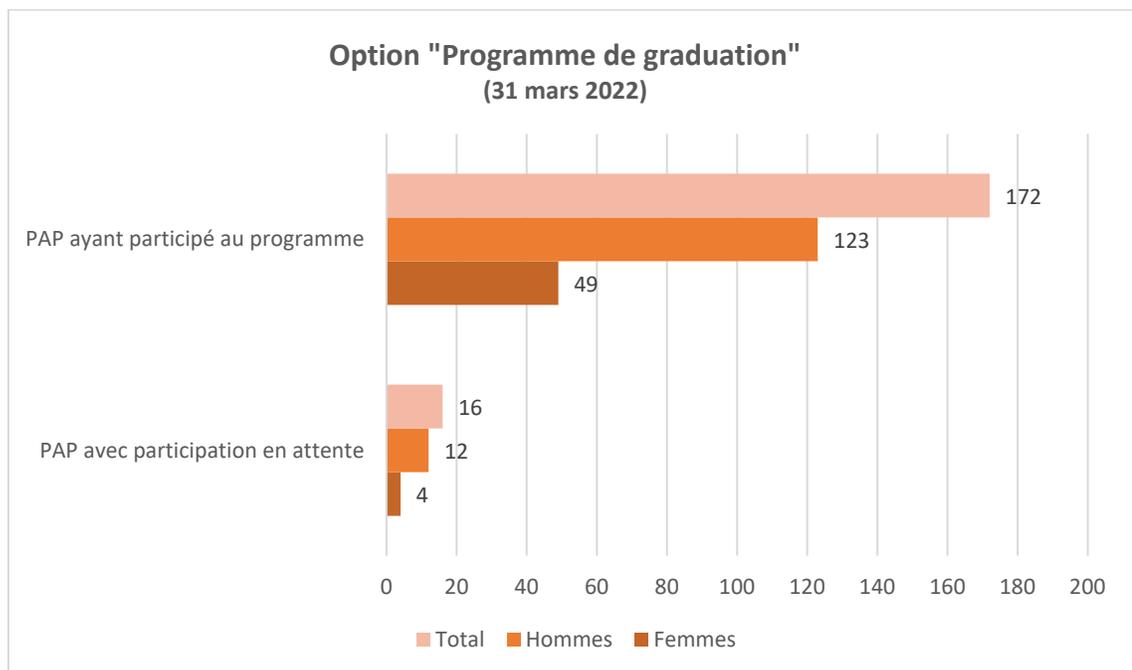
Graphique 2. État de conformité de l'option « Équipements spécialisés » au 31 mars 2022



3.21 *Programme d'obtention de diplôme pour les plus vulnérables axé sur le développement des petites entreprises et l'accès aux microcrédits (programme de graduation)* : Ce volet met l'accent sur la formation pour la création de petites entreprises et veille à ce que, une fois terminé, les bénéficiaires puissent accéder aux microcrédits. Le programme comprend un montant pour chaque bénéficiaire orienté vers l'acquisition d'un actif initial. De plus, cette composante facilite l'accès des PAP aux services de santé. Après la phase d'évaluation des bénéficiaires par l'exécutant, les PAP ont été classés en deux catégories du programme de formation : (i) une formation initiale, orientée vers les PAP sans activités génératrices de revenus vivant avec moins de 6,000 HTG par mois, et (ii) une formation aux activités commerciales pour les PAP vivant avec plus de 6,000 HTG par mois.

3.22 Le *Kolektif*, la BID, l'UTE et l'exécutant de cette option, après un vaste processus de consultation, sont parvenus à se mettre d'accord sur les changements méthodologiques à intégrer les préoccupations des PAP concernant cette composante, notamment en ce qui concerne les montants pour l'acquisition des actifs face aux changements économiques dans le pays à compter de la date de signature de l'accord. *Sonje Ayiti*, une organisation spécialisée qui met en œuvre cette option, a tenu des séances d'information du 6 au 9 avril 2021, dans le but de présenter le nouveau forfait disponible, les nouvelles modalités de travail et l'agenda des deux catégories.

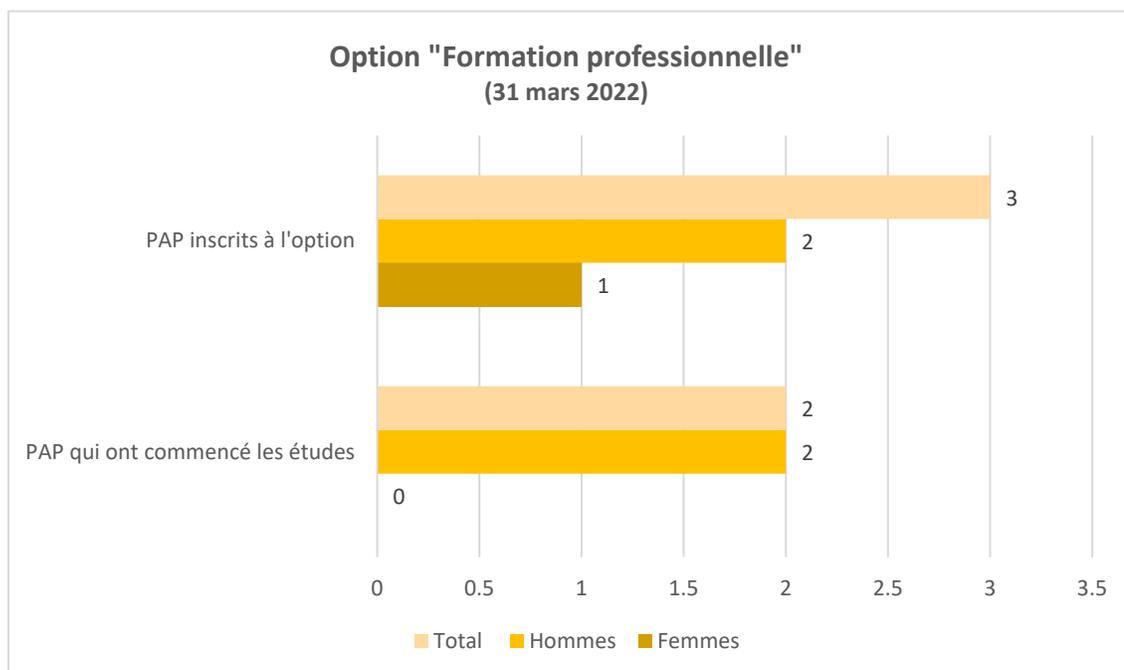
Graphique 3. État de conformité à l'option « Programme de graduation » au 31 mars 2022



3.23 Selon ce qui a été rapporté par l'UTE, 171 des 172 PAP qui ont participé au programme ont déjà reçu des paiements pour l'acquisition d'actifs. Selon les conseillers des requérants, il y a encore 16 PAP inscrits dans cette composante qui n'ont pas été inclus dans le programme de graduation. L'UTE a indiqué qu'elle étudiait les possibilités de desservir ces 16 PAP dans le cadre de cette composante.

- 3.24 Le dernier rapport publié par *Sonje Ayiti* le 1er novembre 2021 souligne que, afin de soutenir la durabilité économique des PAP qui participent à cette option, huit associations communales d'épargne et de crédit ont été créées dans le cadre du programme.
- 3.25 Selon l'enquête menée par *Sonje Ayiti* auprès de 158 des PAP qui ont participé au programme et présentée dans le rapport du 1er novembre, le MICI souligne que (i) 49% des répondants ont déclaré que leur revenu ont augmenté après avoir investi une partie du premier paiement pour l'acquisition d'actifs dans leurs activités génératrices de revenus, (ii) 60 % font partie d'une structure d'épargne et (iii) 65 % ont investi l'argent dans leurs petites et moyennes entreprises. De plus, 85 % des bénéficiaires interrogés ont eu accès au service de santé par le biais du programme.
- 3.26 *Formation professionnelle* : Selon la communication officielle avec l'UTE le 15 décembre 2021, une PAP a terminé des études en comptabilité informatique, une autre a commencé une formation en électricité du bâtiment en août 2021 et une autre commencera des études en comptabilité informatique en 2022.
- 3.27 Une PAP a demandé à la BID et à l'UTE s'il était possible de réajuster cette composante pour financer une deuxième année de formation, puisque les autres composantes ont subi des réajustements. L'Administration et l'UTE, cherchant à préserver l'esprit de l'accord de restauration des moyens de subsistance, ont accepté la demande et ont étendu le financement de cette option à une deuxième année de formation des PAP. De même, ils ont particulièrement demandé aux PAP qui participent à cette option de faire le maximum d'efforts pour terminer l'année scolaire et obtenir leur diplôme.

Graphique 4. État d'avancement de l'option « Formation professionnelle » au 31 mars 2022



- 3.28 Livraison des kits scolaires. L'UTE a informé le MICI qu'il reste des Requérants qui n'ont pas récupéré les valises disponibles au PIC, malgré les multiples demandes faites par l'Agence d'Exécution.
- 3.29 Mesures liées aux impacts sociaux et environnementaux du PIC. En raison des mesures d'adaptation à la situation pandémique et des défis technologiques de la communication, il était nécessaire de prioriser le suivi de la mise en œuvre des mesures correctives pour gérer efficacement le temps dans les sessions de suivi virtuelles. De même, la densité thématique et technique de l'information nécessite suffisamment de temps pour être transmise. Par conséquent, et compte tenu du fait que les limitations de déplacement se poursuivraient pendant une partie de 2021, il devrait tenir une session de suivi virtuelle dédiée uniquement à cette composante au cours du deuxième trimestre de 2022.

IV. CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES

- 4.1 Au cours de la période analysée dans le présent rapport, le Mécanisme a fait des progrès considérables. En particulier, des résultats tangibles ont été obtenus en ce qui concerne les options « Accès à l'emploi », « Accès à la terre », « Programme de graduation » et « Formation professionnelle ». Le MICI a observé qu'au cours de la troisième année de suivi, 25 PAP ont accédé à un emploi, 11 ont accès à la terre, 172 au programme de graduation et 2 à la formation professionnelle.
- 4.2 MICI a enregistré des progrès significatifs dans la composante « Accès à la terre » depuis la livraison au 11 PAP du registre des baux et des droits d'utilisation des terres de l'État haïtien. L'amendement à l'accord qui a permis l'acquisition de terres publiques

a été fondamental pour les progrès observés, et le Mécanisme souligne les efforts et l'engagement des Parties dans sa préparation et sa signature. Cependant, dans sa troisième année de suivi, le MICI observe que le manque d'accès aux terres privées par les PAP, ainsi que le retard dans les processus administratifs pour rendre cette option efficace, représentent un risque pour les progrès de cette composante, puisque les deux éléments ont généré une détérioration de la confiance entre les acteurs impliqués dans le processus de vente dans le processus d'achat de parcelles de terrain pour les PAP.

- 4.3 Par ailleurs, le MICI a observé peu d'avancées dans le volet « Equipements spécialisés », car aucune motopompe n'a été livrée ou aucun puits n'a été foré au cours de la période sous revue. Cependant, le MICI a observé dans cette composante la réparation de 13 puits qui présentaient des problèmes, et au moment de la rédaction de ce rapport, 15 PAP sont en train d'accéder à leurs équipements spécialisés.
- 4.4 Ainsi, les pourcentages de réalisation de l'entente cumulés à ce jour seraient de 19 % dans la composante « Accès à l'emploi », de 11 % dans la composante « Accès à la terre », de 70 % dans la composante « Équipements spécialisés », de 91 % dans la composante « Programme de graduation » et de 66 % dans la composante « Formation professionnelle ».
- 4.5 Tout au long de la période analysée, différents défis structurels ont été présentés qui ont eu des conséquences dans le respect de l'accord. Les restrictions imposées face à la situation pandémique ont affecté à la fois les activités de mise en œuvre et de suivi en limitant les déplacements nationaux et internationaux. La troisième année de suivi a été affectée par un contexte sociopolitique complexe et des conditions de sécurité fragiles qui ont limité la mobilité en Haïti. L'aggravation de l'instabilité politique avec l'assassinat du président Jovenel Moïse en juillet 2021, les dommages causés aux infrastructures du pays par le tremblement de terre de magnitude 7,2 suivi de la tempête tropicale *Grace* en août de la même année, et la crise du carburant au cours du dernier trimestre de 2021, ils ont entravé les progrès dans les procédures et les processus, ainsi que la communication avec les requérants. En particulier, le contexte de sécurité et la crise du carburant ont directement affecté les délais de mise en œuvre de la composante « Accès à la terre et appui technique », ce qui rend le processus d'arpentage difficile.
- 4.6 La pandémie du COVID-19 a rendu difficile la communication avec les Parties, en particulier les Requérants. Une grande partie de ce groupe réside dans des zones où la connectivité Internet est faible ou inexistante et dont les signaux téléphoniques sont souvent instables.
- 4.7 En ce qui concerne le volet « Formation professionnelle », le MICI souligne la volonté des Parties et les dispositions administratives prises par l'UTE et la BID pour assurer le financement de deux années d'études dans cette composante, garantissant la deuxième année de formation des PAP enregistré dans la formation de l'électricité des bâtiments et donnant accès aux autres deux bénéficiaires à une deuxième année d'études.

- 4.8 Outre la nécessité d'assurer la transparence des processus et l'accès à l'information, il est essentiel de gérer efficacement l'information et de disposer de documents à l'appui, en plus de faciliter la compréhension des PAP sur les étapes et les exigences des processus d'accès aux prestations. Le MICI a observé qu'une grande partie du retard dans les processus de mise en œuvre était due à des divergences dans les listes de bénéficiaires ou à un manque de clarté sur les actions et les documents nécessaires pour aller de l'avant avec les processus des options de l'accord.
- 4.9 Enfin, comme souligné dans le rapport précédent, bien que le rôle de la *Komité* et des conseillers ait été fondamental dans la mobilisation des requérants pour la mise en œuvre, le MICI souligne l'importance de renforcer les processus de communication au sein du *Kolektif*, en particulier, compte tenu des défis logistiques de communication avec les PAP. Alors que le processus entre dans sa quatrième année de suivi, le Mécanisme estime qu'il est nécessaire de clarifier le contenu de l'accord, ses bénéficiaires et les actions nécessaires pour aller de l'avant avec chaque option, afin d'éviter de nouveaux retards dans la mise en œuvre.
- 4.10 En 2022, le MICI poursuivra ses activités de suivi par l'organisation et l'animation de sessions virtuelles du Comité de suivi. Si les conditions liées à la pandémie et à la sécurité du pays le permettent, le MICI effectuera au moins une mission à Caracol et à Limonade au cours du deuxième semestre afin de faciliter les réunions en face à face du Comité et d'évaluer les progrès en matière de conformité. La Facilité fournira un appui opportun aux Parties, au besoin, et continuera d'évaluer les conditions qui pourraient créer des fragilités dans le processus. En mars 2023, le quatrième rapport annuel de suivi sera publié, rendant compte des différentes actions menées et des progrès réalisés. Conformément au paragraphe 35 de la Politique MICI, la période de suivi des accords conclus ne doit pas dépasser 5 ans à compter de la signature de l'accord.